

CONVOCAATION

Séance du conseil communal n° 2025/04

Conformément à l'article 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, les membres du conseil communal sont priés de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

lundi 2 juin 2025 à 14.00 heures

en la salle des séances de la mairie à Hesperange pour délibérer sur les points suivants de l'ordre du jour :

Séance publique

1. Finances :
 - 1.1. Approbation de l'état des recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice 2024 ;
 - 1.2. Approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2022 ;
 - 1.3. Approbation de modifications budgétaires ;
 - 1.4. Approbation de titres de recettes ;
 - 1.5. Fixation des taux multiplicateurs de l'impôt foncier pour l'année d'imposition 2026 ;
 - 1.6. Fixation du taux multiplicateur de l'impôt commercial pour l'année 2026 ;
2. Affaires de personnel – Création de postes ;
3. Propriétés immobilières :
 - 3.1. Approbation d'actes ;
 - 3.2. Approbation de contrats de bail abordable ;
 - 3.3. Approbation de contrats de mise à disposition et d'utilisation d'un logement ;
4. Approbation de projets de travaux, de fournitures et services :
 - 4.1. Approbation du projet relatif aux travaux d'entretien des infrastructures et des raccordements particuliers pour les années 2025 à 2028 ;
 - 4.2. Approbation du projet relatif à la reconstruction de la passerelle piétonne reliant la rue de l'Alzette et le parvis de la sacristie à Hesperange ;
5. Approbation de décomptes ;
6. Approbation de conventions ;
7. Règlement général de la circulation
 - 7.1. Modifications à durée indéterminée ;
 - 7.2. Modifications à durée déterminée ;
8. Questions émanant des conseillers ;
9. Divers : affaires courantes et communications ;

Séance à huis clos

10. Enseignement : propositions de réaffectation – liste 1 ;
11. Réduction du service provisoire d'un fonctionnaire communal ;
12. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal dans le groupe de traitement A2, sous-groupe administratif, pour les besoins du secrétariat communal ;
13. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal dans le groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service des ressources humaines ;
14. Engagement d'un employé communal dans le groupe d'indemnité B1, sous-groupe administratif, pour les besoins du service scolaire ;
15. Démission d'un fonctionnaire communal.

Convoqué à Hesperange, le 27 mai 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins.